

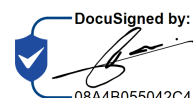


SASU IVANHOE LOGISTIQUE

Comptes annuels

31 décembre 2023 - 12 mois

Certifiés conformes le 3 juillet 2024



Ivanhoé Europe Management, Président,
Elle-même représentée par Madame Rana
Ghorayeb, agissant en qualité de gérant

Exercice clos le 31/12/2023

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	106 192		106 192	196
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	106 192		106 192	196
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	37 217		37 217	17
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	346		346	256
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	37 563		37 563	272
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		143 755		143 755	468

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 226	1 226
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(34 263)	(24 284)
	Résultat de l'exercice	27 622	(9 980)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(5 415)	(33 037)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	36 943	31 454
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 227	2 051
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	106 000	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	149 170	33 506
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	143 755	468
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		27 621,94	(9 979,57)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		149 170	33 506
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Annexe au Bilan

La SAS Ivanhoé Logistique a été immatriculée au registre du commerce des sociétés le 16 décembre 2019, sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée à associé unique, sous le numéro d'identification 879 870 913 R.C.S. PARIS.

Le siège de la Société est au 28/32 Avenue Victor Hugo - 75116 PARIS.

Le capital social de la SAS Ivanhoé Logistique est détenu à 100% par Ivanhoé Cambridge Logistique France.

Le montant du capital social est de 1 226 euros composés de 1 226 parts sociales de 1 euros.

Faits significatifs de l'exercice

- Par décision unique de l'associé en date du 29 juin 2023, le résultat a été affecté comme suit :

La perte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de 9 980 euros a été affecté dans son intégralité en report à nouveau, ainsi le report à nouveau après affectation s'élève à - 34 264 euros.

- En date du 26 juillet 2023, Ivanhoé Logistique acquiert une participation de 1% dans la SNC Ivanhoé Logistique Douai.
- En date du 30 novembre 2023, les associés d'Ivanhoé Logistique Douai ont décidé de réaliser une augmentation de capital de 10 600 000 euros. Ivanhoé Logistique souscrit 106 010 euros.
- En date du 31 août 2023, il a été décidé de procéder à une opération de restructuration par voie de **Transmission Universelle du Patrimoine de la société Ivanhoé Logistique Evreux à Ivanhoé Cambridge Logistique France**. Afin de respecter les obligations de l'opération envisagée, Ivanhoé Logistique cède son unique part sociale chez Ivanhoé Logistique Evreux numérotée 225 580 d'une valeur nominale d'un euro à Ivanhoé Cambridge Logistique France moyennant un prix d'un euro.

Crise Russie / Ukraine

Par ailleurs, la société est restée attentive à l'évolution du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie, qui a débuté le 24 février 2022, et ses impacts potentiels sur l'économie mondiale. La Société n'ayant pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie, l'impact de cet événement apparaît à ce jour limité.

A l'avenir, l'évolution du contexte sanitaire et géopolitique pourrait toutefois avoir des conséquences sur la performance du secteur d'activité de la société, la valorisation et la liquidité de ses actifs.

Annexe au Bilan

Evénements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture du dernier exercice, il est à noter :

Le contexte sanitaire et géopolitique restant incertain, il est encore difficile d'évaluer son potentiel impact sur les activités de la Société et ses résultats en 2024 qui serait en tout état de cause sans conséquence sur la continuité d'exploitation de la société pendant les douze prochains mois.

Règles et Méthodes Comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été préparés dans un contexte évolutif de crise sanitaire et économique lié au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Le bilan de l'exercice présente un total de 143 755 euros.

Le compte de résultat affiche un total produits de 37 200 euros et un total charges de 9 578 euros, dégageant ainsi un bénéfice de 27 622 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Référentiel comptable :

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général
- La loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Méthodes et règles d'évaluation

Bases d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour déterminer la valeur des actifs et passifs, évaluer les aléas positifs et négatifs à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Dans le contexte économique actuel, la valorisation retenue pour les titres de sociétés détenues pourrait ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel de ces actifs et l'évolution possible de leur valeur, qui est notamment impactée par les conditions de marché, les volumes de transactions et le contexte économique. Il pourrait exister un écart entre les valorisations retenues, dont les estimations faites par les experts sont rendues plus difficiles dans le contexte actuel, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées des cessions.

Immobilisations Financières

Titres de participations et créances rattachées

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Teste de dépréciation

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée en fonction de leur valeur d'utilité, estimée notamment par référence à l'actif net de la filiale réévalué en fonction des données patrimoniales et à la détermination du juste prix des différents actifs et passifs sur la base de leur valeur de marché ou à la valeur obtenue par actualisation des flux de trésorerie générés par son exploitation et intégrant la prise en compte d'une valeur de sortie nette de frais. Lorsque la valeur d'inventaire ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable des titres, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

A la clôture de l'exercice, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucune dépréciation des titres de participation n'a été comptabilisée.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie d'Ivanhoé Logistique est constituée d'un montant disponible de 346 euros figurant en dépôt sur les comptes ouvert auprès de la BNP.

Charges à répartir

Néant.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Néant.

Emprunts et dettes financières diverses

Néant.

Chiffre d'affaires

Néant.

Autres informations

La société n'a aucun effectif salarié au 31 décembre 2023.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	196		106 010		14	106 192
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	196		106 010		14	106 192
TOTAL		196		106 010		14	106 192

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TO TAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	37 217	37 217	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	37 217	37 217	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 227	6 227		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	106 000	106 000		
	Groupe et associés (2)	36 943	36 943		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	149 170	149 170		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	1,2260	1 226,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	1,2260	1 226,00

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	1 226				1 226
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(24 284)	(9 980)			(34 263)
Résultat de l'exercice	(9 980)	9 980		27 622	27 622
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(33 037)			27 622	(5 415)

Date de l'assemblée générale 29/06/2023

Dividendes attribués 37 200

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (33 037)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (33 037)

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 27 622

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2023	31/12/2022	%	%	31/12/2023	31/12/2022	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total								
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2023	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			106 192
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			37 200
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Engagements financiers

	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2023

IVANHOE CAMBRIDGE LOGISTIQUE FRANCE

28/32 Avenue Victor Hugo

75116 PARIS

Filiales et participations

	31/12/2023	Capitaux propres	quote part détenue en pour cent	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises		103 125 493		3 305 757
b) étrangères				

Filiales et participations

	31/12/2023	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
IL BONDOUFLE		26 421 806	0,01	(44 751)
IL COMBS		8 949 164	0,01	(296 315)
IL FOS		19 304 873	0,01	(508 243)
IL GONESSE		3 402 928	0,01	(714 234)
IL GOUSSAINVILLE		9 646 380	0,01	9 081
IL MARLY		26 170 396	0,01	(169 577)
IL MER		1 313 126	0,01	(502 922)
IL ROYE		1 563 164	0,01	(1 276 798)
IL COLOMBES		(4 243 929)	1,00	(38 237)
IL DOUAI		10 597 585	1,00	
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises		103 125 493		3 305 757
b) étrangères				

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2023

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
IVANHOE CAMBRIDGE LOGISTIQUE FRANCE 28/32 Avenue Victor Hugo - 75116 PARIS	SAS	41 000 860	100,00

IVANHOÉ LOGISTIQUE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.226,00 euros

Siège Social : 28/32 avenue Victor Hugo, 75116 Paris

879 870 913 R.C.S PARIS

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet,

La société **Ivanhoé Cambridge Logistique France**, société par actions simplifiée au capital de 41.000.860 euros, dont le siège social est situé 28/32 Avenue Victor Hugo, 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 879 655 600, représentée par son président, la société Ivanhoé Europe Management, société à responsabilité limitée au capital de 176.000 euros, dont le siège social est situé 28/32 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 840 098 776, elle-même représentée par Madame Rana Ghorayeb, agissant en qualité de gérant (l'« **Associé Unique** »),

Détenant 1.226 actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, soit la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société et la totalité des droits de vote de la Société.

L'Associé unique a été convoqué par Madame Rana Ghorayeb, agissant en qualité de gérant de la société Ivanhoé Europe Management, agissant elle-même en qualité de président de la Société (le « **Président** ») par lettre envoyée par courrier électronique.

Conformément aux articles 16 et 19 des statuts de la Société, l'Associé Unique a statué sur l'ordre du jour suivant, après avoir déclaré reçu, dans un délai qu'il juge suffisant pour les examiner, tous les documents lui permettant de se prononcer en pleine connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour, donné à ce titre *quitus* au Président de l'ensemble des actes effectués aux fins de son invitation à statuer, indiqué avoir renoncé au délai statutaire d'invitation et déclaré les décisions ainsi valablement prises.

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport de gestion du Président sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Le texte des projets de décisions ; et
- Un exemplaire des statuts à jour de la Société.

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

a) Décisions ordinaires

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et *quitus* au Président
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Décision concernant les conventions réglementées ;
- Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

b) Décisions extraordinaires

- Modification de l'article 21 (Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social) des statuts de la Société pour mise en conformité avec les dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce dans sa version en vigueur au 11 mars 2023 ;
- Augmentation de capital dans le cadre de la reconstitution des capitaux propres ;
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;
- Modification corrélative de l'article 6 (Apports) et de l'article 7 (Capital social) des statuts de la Société.

PREMIERE DECISION

*Modification de l'article 21 des statuts de la Société
pour mise en conformité avec les dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce*

L'Associé Unique prend acte que l'article 21 des statuts de la Société n'est plus conforme aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce dans sa version en vigueur au 11 mars 2023.

Par conséquent, l'Associé unique décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 21 – CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Président est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de consulter l'associé unique ou la collectivité des associés à l'effet de décider s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant ».

DEUXIEME DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport de gestion du Président, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites par ces comptes.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir constaté que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 27.622 euros, décide de l'affecter comme suit :

- Affectation d'un montant de 2.123 euros à la réserve légale, conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce ;
- Affectation de 25.499 euros au compte report à nouveau (« **Report à nouveau** »).

Compte tenu de son solde antérieur de (34.263) euros, le solde du compte Report à nouveau après affectation sera porté à (8.764) euros.

Par ailleurs, l'Associé Unique prend acte de ce qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

Décision concernant les conventions réglementées

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

CINQUIEME DECISION

Reconstitution des capitaux propres par voie d'augmentation de capital

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, constate que le montant total des capitaux propres au 31 décembre 2023, qui ressortent à (5.415) euros, demeure inférieur à la moitié du capital de la Société.

Afin de reconstitution des capitaux propres, l'Associé Unique décidé d'augmenter d'un montant nominal de 20.000 euros le capital social de la Société qui s'élève à la somme de 1.226 euros, divisé en 1.226 actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, pour le porter à la somme de 21.226 euros, par l'émission de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire à hauteur de 20.000 euros.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital visée à la présente décision. A compter de cette date, elles seront entièrement assimilées actions ordinaires existantes de la Société et soumises à toutes les stipulations statutaires.

SIXIEME DECISION

*Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire
d'un montant total de vingt mille euros (20.000 €)*

L'Associé Unique constate que la somme de 20.000 euros, correspondant au montant total de la libération en numéraire à effectuer par l'Associé Unique au titre de sa souscription à l'augmentation de capital est intégralement libérée par apport en numéraire à hauteur de 20.000 euros.

En conséquence, l'Associé Unique constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant total de 20.000 euros, portant le capital social de la Société à la somme de 21.226 euros.

SEPTIEME DECISION

Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la Société

En conséquence des décisions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 (Apport) et l'article 7 (Capital Social) des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 6 – APPORTS

Lors de la constitution de la Société, l'associé unique a fait un apport en numéraire d'une somme de mille (1.000) euros, correspondant à la souscription de l'intégralité du capital social, soit mille (1.000) actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées lors de la constitution de la Société par l'associé unique, signataire des Statuts.

La somme de mille (1.000) euros correspondant au montant à libérer des actions souscrites par l'associé unique a été régulièrement déposée sur un compte ouvert au nom de la Société en formation de la comptabilité de l'étude notariale Allez & Associés, et le versement de l'associé unique a été constaté par un certificat établi conformément à la loi et délivré par l'étude notariale Allez & Associés.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 4 février 2020, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de deux cent vingt-six euros (226 €), pour être porté de mille euros (1.000 €) à mille deux cent vingt-six euros (1.226 €), par création de deux cent vingt-six (226) actions nouvelles au prix d'un euro (1 €) par action, intégralement libérées.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 3 juillet 2024, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de vingt mille euros (20.000 €), pour être porté de mille deux cent vingt six euros (1.226 €) à vingt et un mille deux cent vingt-six euros (21.226 €), par émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, intégralement libérées.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de vingt et un mille deux cent vingt-six euros (21.226 €) euros.

Il est divisé en vingt et un mille deux cent vingt-six (21.226) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, intégralement souscrites et libérées.

Les actions de la Société sont divisées en actions ordinaires de même catégorie qui confèrent toutes les mêmes droits et obligations.

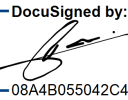
La Société peut émettre toutes valeurs mobilières définies à l'article L.211-2 du Code monétaire et financier, donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts. »

HUITIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

 DocuSigned by:

08A4B055042C412...

Ivanhoé Cambridge Logistique France
Représentée par son Président,
Ivanhoé Europe Management
Elle-même représentée par Rana Ghorayeb
Gérant